



Question concernant des insultes sur une autre cliente d'un magasin qui m'a provoqué

Par **Arvernus**, le **11/08/2020 à 15:49**

Bonjour,

Ce matin, dans une grande surface une cliente me double dans un rayon juste avant une caisse, sans respecter les gestes barrières (je pense qu'elle ne m'a pas vue) puis, en caisse elle commence à poser ses affaires. Je pose les miennes juste derrière et elle met un séparateur (client suivant) l'air énervée. Je remets cette barre comme il faut puis elle me dit d'un ton agressif de rester derrière la ligne de séparation d'un mètre (distanciation sociale oblige), ligne que je n'avais pas vue. Je m'exécute puis je prends un sac pour mettre mes courses mais je m'approche trop d'elle (80cm) et elle me dit de rester derrière la ligne en me traitant de gros con (sans témoins malheureusement). Là je m'énerve. 6h de route, ma sœur qui a un cancer ça n'aide pas. Je change de caisse et je la traite de grosse brute mais elle a sans doute entendu pute (avec le masque c'est possible). Une ou deux personnes ont peut être entendu.

Cette femme peut elle porter plainte pour injure ?

Par **jodelariege**, le **11/08/2020 à 15:59**

bonjour

elle peut porter plainte, on peut porter plainte pour tout ce qu'on veut.....sa plainte sera elle acceptée, ?

vous pensez que cette dame va aller au commissariat pour porter plainte contre vous et que des clientes quelle ne connaît pas vont perdre du temps pour aller témoigner au commissariat ?

Par **Visiteur**, le **11/08/2020 à 15:59**

Bonjour

Plainte contre vous si elle ignore qui vous êtes, ce sera impossible.

Par **tomrif**, le **11/08/2020** à **16:03**

bonjour,

elle peut porter plainte. si vous avez payé par cb, avec les caméras de surveillance, vous pourrez être identifié. si elle porte plainte avec constitution de partie civile, vous pourrez être renvoyé devant un tribunal correctionnel.

sauf qu'une personne qui profère une injure n'est pas condamnée si elle a été provoquée, ce qui est le cas dans ce que vous racontez.